



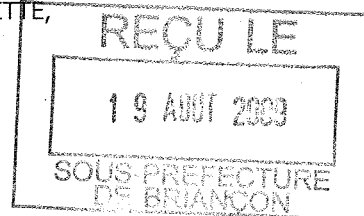
Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax. 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

6 août 2009

Le 6 août 2009 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 31 juillet 2009 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Guy HERMITTE,

Nombre de conseillers en exercice : 26
Présents : 25
Nombre de pouvoir : 1
Nombre de Votes : 26



M. Alain FARDELLA est nommé secrétaire de séance.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Commune de Briançon : Présents en qualité d'observateurs : M. Gérard MATHIEU, Président de la délégation spéciale, Mme Hélène GUINARD, Vice-présidente, M. Daniel BIBOUD, Vice-président.

Commune de Cervières : m ; Thierry DUCURTIL - M. Marc FAURE-BRAC

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ - M. Jean-Louis FAURE

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE.

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER - M. Roger GUGLIELMETTI – M. Edmond CADET (représentant Mme Béatrice KOEKKOEK).

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE – M. Marc FORNESI.

Commune de Névache : M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC - Mme Corinne MEYER.

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY – Mme Léa ROUX ;

Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Philippe MARIACHER.

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : M. Xavier CRET - Mme Nicole MATHONNET.

Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – Mme Brigitte BOREL .

AVAIT DONNE POUVOIR : M. Christian BREMOND à Mme Brigitte BOREL

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

DELIBERATION N° 2009-087 DU 6 AOÛT 2009

Rapporteur : M. Xavier CRET

OBJET : **CULTURE, SOLIDARITÉS & TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION**
Théâtre Le Cadran
Prolongation de la convention de gestion

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais, portant compétence en matière de construction, aménagement, gestion et entretien d'équipements culturels d'intérêt communautaire,

Vu la convention de gestion signée le 19 mai 1999 entre la Ville de Briançon et l'Association du « Théâtre du Cadran »,

Considérant la nécessité de prolonger la convention de gestion avec le Théâtre du Cadran d'une période de 12 mois, afin de lancer sereinement la procédure de mise en concurrence en vue du renouvellement de la convention de gestion,

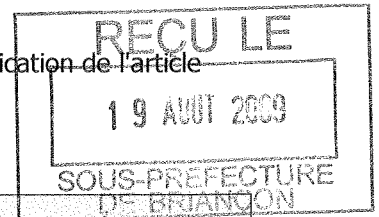
Considérant le courrier du 2 juillet 2009 par lequel Madame la Préfète des Hautes Alpes autorise la prolongation de la convention de gestion pour une durée maximale d'un an,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 30 juin 2009,

Vu l'avis favorable de la Commission CULTURE, SOLIDARITES & TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION en date du 2 juillet 2009,

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,



DÉLIBÈRE

- Décide de prolonger par voie d'avenant la convention de gestion liant la Communauté de Communes du Briançonnais et l'Association du « Théâtre du Cadran » pour une durée de 12 mois, à compter de l'échéance du 1^{er} mai 2009,
- Autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer l'avenant portant prolongation de l'actuelle convention de gestion.
- Précise que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits en section de fonctionnement, au budget primitif 2009.

Pour copie conforme

Le Président,

Guy HERMITTE.



Date dépôt S.P. : 18 AOÛT 2009

Date affichage : 19 AOÛT 2009